

	QUALITE	DOC-QUA-004
	DOCUMENT	Version 1
	Déclaration UE de Conformité	23/07/2019

T'nB
PA de la Crau – Rue Nicolas Joseph Cugnot
13300 Salon De Provence
France

Téléphone : +33 (0)4 90 42 38 38
Télécopie : +33 (0)4 90 53 42 20
Site Internet : www.t-nb.com

Identification du produit :

- Nature : **Urban Moov**
- Type : **UM-KIT REFLECHISSANT**
- Référence commerciale : **UMREFLECT2**
- Code article : **UM-KIT REFLECHISSANT**
- Autres informations : -

Nous T'nB déclarons sous notre entière responsabilité que le produit décrit ci-dessus est en conformité avec les exigences essentielles et autres obligations fondamentales qui relèvent des directives :

2014/30/UE (EMC)

2011/65/UE (RoHS)

EN 55015:2019 + A11 :2020

Limites et méthodes de mesure des perturbations radioélectriques produites par les appareils électriques d'éclairage et les appareils analogues

EN 61000-3-2:2019 + A1 :2021

Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-2 : limites – Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils inférieur ou égal à 16 A par phase)

EN 61000-3-3:2013 + A1:2019

Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-3 : limites – Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné inférieur ou égal à 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel

EN 61547:2009

Équipements pour l'éclairage à usage général – Exigences concernant l'immunité CEM

Des référentiels EN 17353 : 2020, du Protocole HVDEL-001, et du Règlement (UE) 2016/425 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle.

Informations complémentaires :

Organisme notifié consulté : **ALIENOR CERTIFICATION**

Numéro d'identification : **2754**

Procédures suivies (annexes) : **Règlement (UE) 2016/425**

Le 7 janvier 2022 à Salon de Provence,
Par **LANGLET Alexia – Responsable Qualité**

